



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 7059

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'enquête de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, datant de février 2007, et réalisée auprès de 784 établissements du secondaire. Cette enquête révèle que la circulaire publiée en 2001 par le ministère de l'éducation nationale concernant la qualité nutritionnelle dans les restaurants scolaires n'est pas prise en compte. 25 % des établissements ne l'appliqueraient jamais, et 11 % des établissements n'en auraient pas connaissance. Elle lui demande quelles sont les mesures envisagées pour que ladite circulaire puisse être appliquée dans les meilleurs délais afin de garantir aux élèves des repas équilibrés.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7059

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6289

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)